



La Libre Pensée 84



Fédération des Libres Penseurs de Vaucluse

site national <http://www.fnlp.fr/> tél. 06 31 08 95 10 - 24 août 2026

LA LIBRE PENSÉE DEMANDE AU PRÉFET DE RAPPELER LES MAIRES DE BÉDARRIDES ET D'ORANGE AU RESPECT DE LA LOI DE 1905.

Monsieur le Préfet

Nous sommes alertés sur la publicité faite sur Facebook par le Maire d'Orange et la municipalité de Bédarrides à la commémoration religieuse du 15 août qui contrevient à la neutralité religieuse que doivent observer les élus et les collectivités territoriales depuis la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État. La nature fériée du 15 août ne lui confère pas la qualité d'une fête nationale ni d'une commémoration civile tels le 14 juillet, le 1er janvier (nouvel an civil), le 1er mai (« Fête du travail »), le 8 mai (commémoration de la victoire contre le nazisme) et le 11 novembre (commémoration de la fin de la 1ère guerre mondiale et hommage aux soldats et civils morts dans les conflits).

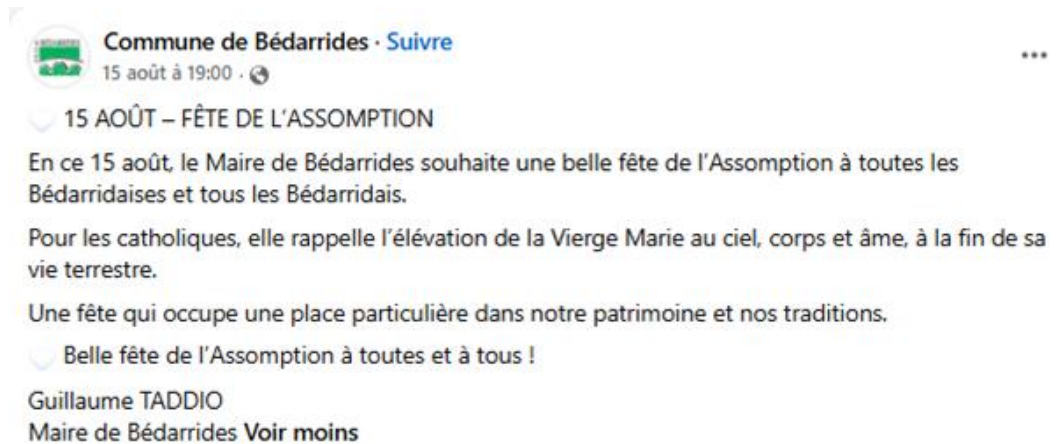
Le 15 août est consacré par l'Église catholique à la fête de l'Assomption : « *La Vierge immaculée, préservée par Dieu de toute atteinte de la faute originelle, ayant accompli le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire du ciel, et exaltée par le Seigneur comme la Reine de l'univers, pour être ainsi plus entièrement conforme à son Fils, Seigneur des seigneurs, victorieux du péché et de la mort* ». Cette définition, qui fait partie des dogmes de l'Église catholique, a été donnée par le pape Pie XII en 1950 .

Les Églises orthodoxes célèbrent pour leur part, sans que ce soit un dogme, la Dormition qui exprime la croyance selon laquelle « *la Vierge est morte sans souffrir, dans un état de paix spirituelle, après avoir partagé le sort de l'humanité en tous points, y compris à travers le péché originel et la mort* ». La loi de 1905 a mis fin à toute distinction, toute discrimination, tout favoritisme selon les opinions religieuses qui relèvent de choix de conscience individuels. La République ne reconnaissant aucun culte, elle n'en privilégie donc aucun de quelque manière que ce soit. Les élus et les agents publics dans l'exercice de leur fonction, de même que les moyens de communication (publications papier, réseaux sociaux, etc.) des collectivités territoriales et administrations, n'ont pas à faire la publicité de manifestations religieuses ni à inciter à y participer. Libre aux élus, à titre privé, comme à tous les citoyens, citoyennes

et résidents étrangers de célébrer les fêtes religieuses de leur choix mais la loi de 1905 s'applique à Orange et à Bédarrides comme ailleurs, aucun séparatisme religieux n'est admissible.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Préfet, de bien vouloir rappeler à Messieurs les Maires de Bédarrides et d'Orange leur obligation de respecter la loi de 1905 et, en conséquence, de retirer le message qu'ils ont publié le 15 août sur Facebook. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération et de notre attachement à la laïcité institutionnelle.

Avignon, le 23 août 2026





Jean-Dominique Artaud

3,6 K followers • 15 suivi(e)s

Maire de la ville d'Orange

Personnalité politique • Orange • @jeandominiqueartaud



Message



Jean-Dominique Artaud

15 août à 15:21 •

...

En ce 15 août, célébrons l'Assomption et cet héritage chrétien qui a profondément façonné la France.

Nos processions, nos églises, nos fêtes et nos traditions ne sont pas les vestiges du passé. Elles sont une part vivante de ce que nous sommes et nous rappellent de ne jamais renoncer à l'espérance.

Belle fête de l'Assomption à toutes et à tous. Voir moins

